

# Le projet frauduleux du 31 rue du Dr Fournier enfin stoppé !?

Rappel : Trois associations environnementales, AQUAVIT, ASPIE et SEPANT, et dix riverains ont demandé le retrait de ce permis de construire pour cause de fraude.

**Ici les remblais sont interdits.** Une des causes principales de la fraude est la création d'un important remblai en ce lieu très bas. Il était interdit en 2012, sauf autorisation (il n'y en avait pas). De plus, le sous-sol de l'immeuble n'avait pas été déclaré. Pour ce double motif, son comblement est donc illégal.

**La démolition a été interrompue, les remblais ont été évacués.** Faisant fi de l'illégalité et de la dangerosité de ce projet, le promoteur et la Mairie de Tours avaient prévu trois semaines de travaux pour "démolition totale", du 29 janvier au 16 février. Le bâti a été abattu (mais pas totalement) et le jardin a été rasé (ce qui n'était pas prévu sur l'autorisation). Tout s'est arrêté au bout de deux semaines, le 8 février : les premiers remblais, ceux consécutifs à la démolition du plafond du sous-sol, ont été évacués, les engins sont partis, la voirie a été libérée, un mur a été entièrement bâché. Pourtant, au Conseil Municipal du 12 février, le Maire a annoncé que le projet continue. Et sur place la situation reste inchangée.

**Nous avons fait appel aux autorités de l'Etat.** Le 31 janvier, le 1<sup>er</sup> et le 6 février, nous en avons appelé à la Préfecture d'Indre Loire, à l'Autorité Environnementale de la Région Centre Val de Loire et au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, **afin que le terrain ne soit pas remblayé** pour respecter la légalité. Sans remblaiement, ce projet est irréalisable. Il faudrait un nouveau permis pour construire sur pilotis.

**Des suites juridiques ?** La Mairie de Tours a-t-elle appliqué les règles de prévention des inondations ? S'est-elle assurée que ce projet ne mettait pas en danger des biens et des personnes ? En ce lieu et potentiellement en d'autres ? Pourquoi n'a-t-elle pas sanctionné la fraude ? Le Procureur de la République pourrait-il ouvrir une Enquête Préliminaire ? Le Ministre d'Etat Nicolas Hulot pourrait-il diligenter une inspection de ses services pour enquêter et rédiger un rapport permettant d'empêcher que se reproduise en notre pays le soutien d'une Mairie à la mise en oeuvre d'un tel projet dangereux ? Voir les détails sur notre page, les chapitres des 17 et 23 février, et sur celui du 13 février, l'étrange réponse du Maire en Conseil Municipal.

Sur cette page [pressibus.org/sivzer](http://pressibus.org/sivzer), nous vous invitons à consulter photos, documents et suivi des évènements. Vous y découvrirez aussi l'histoire du ruisseau de l'Archevêché. Contact : [sivzer@free.fr](mailto:sivzer@free.fr)